



Permanences

Dans le cadre d'un partenariat avec les mairies signataires, La Mutuelle 341 Bourgogne Sud assure des permanences dans les communes de Ciry-Le-Noble, Perrecy-Les-Forges et G nelard.

G nelard

Salle de r union – Un vendredi matin tous les 15 jours, de 8h30   12h.

Perrecy-les-Forges

Salle des mariages – Un jeudi matin tous les 15 jours, de 8h30   12h.

Ciry-le-Noble

Salle des mariages - Un mercredi matin tous les 15 jours, de 8h30   12h.

Prise de rendez-vous conseill e au **03.85.84.42.87**.